

Cercle d'Art Le Bon Vouloir
rue Neuve, 8
7000 Mons

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, le 115^{ème} Salon du Bon Vouloir prendra ses quartiers aux anciens Abattoirs de la Ville, rue de la Trouille, 17 à Mons. Il ouvrira ses portes du dimanche 8 septembre au dimanche 20 octobre 2019.

Règlement d'ordre intérieur

Le renvoi de la demande de participation emporte de plein droit et sans contestation aucune l'adhésion au présent règlement.

- Dans l'obligation de s'adapter à l'espace, le comité du Bon Vouloir souhaite que les artistes proposent **une seule œuvre majeure et récente ne dépassant pas 1m60 horizontalement**. Cependant, ceux que cette mesure met mal à l'aise peuvent amener **un ensemble cohérent de deux œuvres qui, intervalle entre elles compris, ne dépasse pas 1m60 horizontalement**.
- **Les sculpteurs et céramistes** pourront présenter deux œuvres, exclusivement **des pièces stables sur leur base**, pour éviter leur chute. Les sculptures ne devront pas dépasser **80kg pour l'intérieur**. Les artistes qui le souhaitent peuvent également exposer à l'extérieur des Abattoirs, dans la cour (prise en charge par l'artiste du transport et du placement de son œuvre). Celui-ci prendra toutes les précautions nécessaires pour que la stabilité soit assurée.
- Chaque œuvre portera au verso une étiquette mentionnant les nom, prénom de l'auteur, ainsi que le titre de son œuvre. Ces indications seront identiques aux mentions figurant sur le bulletin d'inscription qui doit absolument **nous parvenir au plus tard le vendredi 16 août 2019**.
- Les frais de cimaises de 20€ étant très modérés, **le Cercle et la Ville de Mons**, propriétaire des lieux **ne prennent aucune responsabilité en cas de dégâts éventuels aux œuvres**, chaque exposant étant libre d'être son propre assureur et d'assumer tous les risques auxquels l'œuvre peut être exposée.
- Un reçu sera signé lors du dépôt, de même qu'une décharge lors de la reprise des œuvres.
- Le Salon est un événement culturel et ne constitue pas une activité économique telle que celle d'un galeriste. Les coordonnées et toute information utile de l'artiste seront mentionnées sur la liste des exposants, rédigée après la sélection des œuvres.

A l'exception du droit de cimaise, rien n'est réclamé par le Cercle d'Art qui n'assume aucune activité commerciale.

Très important

- 1) Les œuvres seront déposées par vos soins ou par toute personne dont vous répondez aux anciens Abattoirs (rue de la Trouille 17 à Mons), exclusivement les 30 et 31 août 2019 de 12h à 18h et le dimanche 1^{er} septembre de 12h à 14h.
La sélection se fera le dimanche 1^{er} septembre 2019 à 15h. Nous ne pouvons pas garantir la sélection des œuvres qui ne seraient pas déposées aux jours et heures indiqués ci-dessus. En cas de problèmes, vous pouvez téléphoner à Delphine Dupont (065/405338).
De plus, tout dépôt dépassant le nombre de 2 pièces se verra écarté de la sélection.
- 2) Le Comité de sélection sera composé de membres du comité du Bon Vouloir et d'éventuels invités, artistes au professionnalisme confirmé ou personnalités qualifiées. Ce comité sélectionnera ou écartera l'œuvre présentée ou l'ensemble des deux. La sélection est faite de façon indépendante et discrétionnaire sans obligation de motivation. Les inscriptions étant plus nombreuses chaque année et les cimaises des anciens Abattoirs n'étant pas extensibles, la sélection du jury n'en sera que plus rigoureuse.

Le jury du Bon Vouloir sélectionne des œuvres originales et personnelles. Il évite la banalité, le plagiat, la faiblesse des moyens techniques.

- 3) Les œuvres non exposées seront reprises aux anciens Abattoirs du mardi 3 septembre au vendredi 6 septembre 2019 de 12h à 18h.
- 4) Le droit de participation à l'exposition est de **20€**, à verser lors de l'envoi du bulletin de participation au compte du Bon Vouloir BE06 776-5981236-22. Ce montant est remboursé en cas de non-sélection.
- 5) Le vernissage aura lieu le dimanche 8 septembre 2019 à 11h.
- 6) Les exposants reprendront leurs œuvres les mardi 22 et mercredi 23 octobre 2019 aux anciens Abattoirs de 12h et 18h. Les lieux d'exposition doivent en effet être libérés dans les plus brefs délais.
Attention, il n'est plus possible de reprendre les œuvres le dimanche.
- 7) Un repas est organisé après le vernissage dans la salle du frigo. Est libre d'y participer qui veut.
Le prix du repas est de 30€, boissons non comprises, à verser au compte BE06 776-5981236-22. **Attention, toute personne qui s'inscrit au repas est tenue de payer celui-ci au plus tard le vendredi 30 août 2019, sinon la réservation ne sera pas prise en compte.** Le traiteur a des impératifs auxquels nous devons nous plier. Le paiement de l'écot ne sera plus remboursé en cas de non-participation.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire via le bulletin de participation ci-joint. Attention, **le nombre de places est limité à 100 personnes.**

- 8) Le Cercle est une association de fait depuis 1895 et décline toute responsabilité au sujet de la sélection et de l'organisation de l'événement (accrochage fait de la manière la plus indépendante et sans parti pris afin de mettre les œuvres en valeur dans un espace qui suppose des contraintes diverses comme celles inhérentes à la diversité des expressions artistiques.

Pour le Comité du Bon Vouloir

Pierre FAVART, Président

115^{ème} Salon du Bon Vouloir

(du 8 septembre au 20 octobre 2019)

Bulletin d'inscription (à retourner au plus tard le 16/08/2019)

BAM, rue Neuve 8 à 7000 Mons – delphine.dupont@ville.mons.be

Je soussigné

Adresse complète

.....

Téléphone/Gsm :

Adresse mail :

n° cpte en banque (en cas de remboursement)

Présente l'œuvre suivante au 115^{ème} Salon du Bon Vouloir.

Titre	Technique	Matière/support	Dimensions	Prix de vente

- Je participerai au repas, accompagné de Personnes
- Je n'assisterai pas au repas au Frigo des Abattoirs (biffer la mention inutile)

Je verse la somme de € au compte n°BE06 776-5981236-22, du Bon Vouloir.

- Droit de cimaise (20€) = 20 euros
- Repas fois 30€ = euros

TOTAL :Euros

SIGNATURE